

Championnat de France Promotion VAGUES Du 03 au 07 septembre 2014 AVIS DE COURSE

ORGANISATION :

Le Championnat de France Promotion Vague 2014 est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisé :

Dates	Club	Lieu
03– 07 sept. 2014	CN Wimereux	Wimereux Wissan

1. REGLES - LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'annexe B
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements fédéraux
- 1.4. Les annexes de l'Association Française de Funboard
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les windsurfs peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Le championnat de France Promotion Vague se déroule sur 1 étape.
L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
Les « Championnats de France Promotion » et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06).
Les windsurfs admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription disponibles sur le site Internet de l'Association Française de Funboard www.aff.net dans la rubrique docs utiles ou sur le site Internet de la FFVoile www.ffvoile.fr et en l'envoyant accompagnée des frais d'inscription requis à chacun des clubs organisateurs au plus tard aux différentes dates mentionnées. Après ces dates, un surcôt sera appliqué.
- 3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - L'autorisation de port de publicité
 - Leur carte d'adhésion AFF 2014 pour le championnat de France qui sont disponibles sur le site Internet de l'Association Française de Funboard www.aff.net dans la rubrique docs utiles.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 50 € à la date mentionnée sur le bulletin d'inscription, 80 € après cette date.

5. POULES

Pour les Femmes et Hommes, l'épreuve se déroulera par poules. La répartition dans les poules se fera conformément à l'annexe 1 AFF. Le brassage des poules se fera comme précisé à l'annexe 4 AFF.

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Dates	Club	Heures
02 sept. 2014	CN Wimereux	15H - 21H

6.2. Jours de course Ils seront définis au moment du briefing coureur, qui aura lieu :

Dates	Club	Heures
03 sept. 2014	CN Wimereux	9H

6.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera précisée au moment du briefing.

6.4. Les jours suivants, le programme sera défini la veille.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8. FORMAT DE COURSE

Compétition d'expression.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

Pour valider la compétition, la règle ISAF 2013-2016 régissant les Compétitions d'expression devra être appliquée : Annexe B. article A1 (d),

Pour le titre masculin, un minimum de 30 coureurs hommes doit être classé au classement général,

Pour le titre féminin, un minimum de 12 coureurs femmes doit être classé au classement général,

Si un ou les titres ne sont pas validés, les podiums seront valorisés au travers du Critérium National Vague, grade 4.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les windsurfs. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Les prix seront distribués comme suit : le podium de la discipline Vague Homme et Femme,

- CHAMPIONNE DE FRANCE PROMOTION VAGUE FEMME, le coureur féminin déclaré vainqueur
- CHAMPION DE FRANCE PROMOTION VAGUE HOMME, le coureur masculin déclaré vainqueur.

Les 3 premier(e)s coureurs de chaque série se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

Le classement final du championnat de France Promotion Vague sera envoyé à la FFVoile dans les 10 jours qui suivront à la fin de chaque étape.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Commission Technique Windsurf,

17 rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS.

Tél. : 01 40 60 37 00. - FAX : 01 40 60 37 37

Site Web : www.ffvoile.org Email : didier.flamme@ffvoile.fr

ASSOCIATION FRANCAISE DE FUNBOARD - AFF

7, rue de la niche aux merles – 35590 LA CHAPELLE THOUARAUULT

Site Web : www.aff.net Email : info@aff.net

Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr